

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 23 AVRIL 2018**

**Délibération n° D-2018-121**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 23/04/2018

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 30/04/2018

Vidéoprotection - Extension du périmètre - Demande de  
subvention

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Isabelle GODEAU, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Monique JOHNSON.

**Secrétaire de séance :** Yvonne VACKER

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Michel PAILLEY, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Alain PIVETEAU, ayant donné pouvoir à Madame Monique JOHNSON, Madame Elodie TRUONG, ayant donné pouvoir à Monsieur Jacques TAPIN

**Excusés :**

Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Direction Générale des Services**

**Vidéoprotection - Extension du périmètre - Demande de subvention**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Par délibération n°2013-297 en date du 1er juillet 2013, le Conseil municipal a décidé de solliciter une subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) pour l'installation de caméras de vidéo protection place de la Brèche.

Par une nouvelle délibération n°2014-456 en date du 13 octobre 2014, le Conseil municipal a approuvé une demande de subvention pour l'extension du périmètre sur l'axe Brèche /Moulin du Milieu ainsi que sur les secteurs de la place du Roulage et de la place Saint-Jean.

Enfin, par une délibération n°2017-247 du 19 juin 2017, le Conseil municipal a approuvé le dépôt d'une nouvelle demande de subvention d'un montant de 55 261 euros soit 40% de la dépense pour l'implantation de 16 caméras dans les secteurs de l'Hôtel de Ville, de la rue Saint Gelais et de la gare.

Il y a lieu de déposer une nouvelle demande de subvention au FIPDR au titre de l'année 2018 à hauteur de 167 159 euros soit 80% de la dépense.

Dans ce cadre, il apparait nécessaire de revoir le périmètre de cette dernière extension qui comprend désormais la rue Saint-Gelais, le quartier de la gare, la place de Strasbourg, la rue Pluvialt et le site de l'Acclameur.

Un financement du FIPDR peut être octroyé d'une part pour les études préalables (subvention plafonnée à 15 000 €) et d'autre part pour les travaux, ce en fonction de leur éligibilité. Dans ce cas, la participation, au titre du FIPDR, peut varier de 20 % à 50 % et atteindre 100 % (coût des raccordements aux services de la police nationale).

Par ailleurs, diverses autorisations préfectorales sont nécessaires pour la réalisation de ce projet.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les demandes de subvention du FIPDR (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation) pour les études et les travaux évalués à un montant de 167 159 euros soit 80% de la dépense ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le cas échéant, la convention à intervenir et autres documents nécessaires à l'obtention des subventions ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le cas échéant, tout document nécessaire à la bonne exécution du projet.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	36
Contre :	8
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Maire de Niort

Signé

**Jérôme BALOGE**